



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 novembre 2009

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Guy-François PARMENTIER (représentant M. Jean Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Pierre-Yves STUCKI (représentant M. Jean-Jacques LASSERRE), M. Kamel EL FEDIL, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD pouvoir à M. Christian JOUANE,
M. Jean-Jacques LASSERRE représenté par M. Pierre-Yves STUCKI,
M. Jean Roch GAILLET représenté par M. Guy-François PARMENTIER,
M. Ludovic JAMET pouvoir à M. Gilles CURTI,
Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA pouvoir à M. Patrick CONFETTI,
M. Olivier FRAUDEAU pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 12 novembre 2009

Date d'affichage de la convocation : 17 novembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

2009.11.08 : **Approbation de conventions de partenariat entre l'association Les Amis du Grand Parc, les communes participantes et Versailles Grand Parc pour l'organisation d'une exposition itinérante.**

M. François de Mazières, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Dans le cadre de sa compétence « Équipements culturels et sportifs », le conseil communautaire et les communes ont défini d'intérêt communautaire le soutien à de grands événements visant à la diffusion de la culture sur l'ensemble du territoire.

En préfiguration de son passage en communauté d'agglomération, Versailles Grand Parc souhaite mettre en œuvre sa nouvelle compétence à travers l'organisation d'un évènement culturel qui prend la forme d'une exposition artistique itinérante.

Versailles Grand Parc engage donc un partenariat avec l'association *Les Amis du Grand Parc*, dont l'objectif est de faire redécouvrir l'identité du territoire du Grand Parc de chasse créé par Louis XIV et de mettre en valeur le patrimoine et les paysages pouvant être sauvegardés ou restaurés. Pour ce faire, la communauté coordonne notamment l'organisation de différentes actions de découverte culturelle et historique et accompagne la présentation d'expositions et la publication d'ouvrages relatifs au Grand Parc.

Compte tenu de l'intérêt général que représentent les actions de l'association pour le territoire de Versailles Grand Parc et de son expertise culturelle et artistique, Versailles Grand Parc s'appuie sur l'association pour la mise en œuvre de cette exposition.

Le choix de Versailles Grand Parc s'est porté sur les œuvres de l'artiste Thierry Bosquet. Cette exposition communautaire inédite a pour vocation de circuler dans les communes du territoire qu'elle illustre à travers une centaine de gouaches. Ces œuvres représentent la vie quotidienne à l'époque de Louis XIV et sont réparties en huit thèmes. L'exposition est assortie à l'édition, par l'association, d'un livre intitulé « La vie dans le Grand Parc de Versailles au temps de Louis XIV » dont la sortie est prévue en décembre 2009.

L'exposition sillonnera quatre communes de l'intercommunalité en quatre mois, en commençant à Versailles du 5 au 20 décembre 2009, puis à Rocquencourt du 18 au 30 janvier 2010, à Buc du 4 au 21 février 2010 et enfin à Saint-Cyr-l'Ecole du 22 au 28 mars 2010. L'exposition sera accueillie dans les bâtiments municipaux définis par les communes et sera accessible gratuitement au public.

Afin de permettre à l'association de prendre en charge certains coûts liés à l'organisation des manifestations, notamment l'encadrement des œuvres aux fins d'être exposées de façon lisible et que celles-ci soient protégées des manipulations et des atteintes du public, Versailles Grand Parc propose de verser une subvention d'un montant de 11 000 € et de fixer les modalités d'organisation dans une convention de partenariat.

Parallèlement, une convention tripartite entre l'association, la ville d'accueil et Versailles Grand Parc est également nécessaire. La convention a pour objectif de fixer les méthodes et les moyens mis à disposition par chaque partie.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

- 1) *attribue une subvention de 11 000 € à l'association Les Amis du Grand Parc pour l'organisation d'une exposition artistique itinérante ;*
- 2) *approuve la convention de partenariat avec l'association ;*
- 3) *approuve les conventions tripartites entre les villes d'accueil, Versailles Grand Parc et l'association Les Amis du Grand Parc ;*
- 4) *dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité – Nature 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » ;*



5) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions à venir et tout document s'y rapportant.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 33 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

